

Le 9 février 2022

PRÉSÉLECTION DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES VINS 2022

En présence de Jean-Pierre Royannez, Président de la Chambre d'agriculture de la Drôme et de Serge Fils-Aimé, chef du pôle projets des exploitations à la Direction Départementale des Territoires, la présélection des vins drômois s'est tenue le 8 février à Tulette.



322 échantillons issus de 50 domaines ou caves coopératives

Organisée par la Chambre d'agriculture de la Drôme, la présélection représente 322 échantillons, issus de 50 domaines ou caves coopératives et placés par appellation et couleur sur 18 tables.

70 jurés

70 jurés (vignerons, œnologues, directeurs de cave et de syndicat d'appellation) ont pu se prêter à l'exercice de la dégustation.

Les échantillons sélectionnés seront présentés lors de la finale du Concours Général Agricole qui se déroulera à Paris le dimanche 27 février 2022.

Le Concours Général Agricole met tout en œuvre pour organiser les finales 2022 dans le respect des exigences sanitaires.

Limite de 60 % des échantillons sélectionnés

Le nombre maximum d'échantillons de vins admis en finale est fixé à 60 % du nombre d'échantillons présentés par appellation/couleur.

Ce sont près de 180 échantillons des appellations Crozes Hermitage, Grignan Les Adhémar, Vinsobres, IGP Vallée du Rhône, AOP Côtes du Rhône, AOP Côte du Rhône Villages avec nom géographique ainsi que les vins effervescents Clairette de Die et Crémant de Die qui seront retenus pour la finale.

Contact CGA

Chambre d'agriculture de la Drôme
Cécile Rimbart
cecile.rimbart@drome.chambagri.fr
04 75 82 40 19

Contact Presse

Chambre d'agriculture de la Drôme
Adèle Pariot
adele.pariot@drome.chambagri.fr
06 32 75 24 93

Inscriptions

Les candidats sélectionnés inscrivent leur vin sur le site internet du CGA.

Les échantillons sont gérés par la Chambre d'agriculture de la Drôme qui vérifie la conformité du dossier (droit d'inscription, bulletin d'analyse, déclaration de revendication).

Tous les vins inscrits au Concours sont prélevés dans le stock commercial du producteur ou directement en cuve par un agent préleveur de la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Les bouteilles sont présentées de manière anonyme, référencées par l'équipe viticulture de la Chambre d'agriculture de la Drôme. Pour chaque échantillon médaillé, un témoin permettant d'attester la conformité est conservé.

Partenaires

- Mairie de Tulette : mise à disposition des salles
- Cellier des Dauphins : fourniture des bouteilles de prélèvement et de leur livraison
- Crédit agricole Sud Rhône-Alpes : soutien financier (panier repas Ferme MROZ, la table d'Angèle à la Motte-Chalancon)
- Comité des Vignerons de Tulette : logistique
- L'équipe viticulture de la Chambre d'agriculture de la Drôme : aide dans l'organisation et les prélèvements
- Les dégustateurs qui ont répondu présents

Pour plus d'informations :

- Concours Général Agricole : www.concours-general-agricole.fr
- Pour devenir juré > inscription sur le site du CGA : www.concours-general-agricole.fr/accueil-jures
- Chambre d'agriculture de la Drôme : www.drome.chambres-agriculture.fr



Contact CGA

Chambre d'agriculture de la Drôme
Cécile Rimbart
cecile.rimbart@drome.chambagri.fr
04 75 82 40 19

Contact Presse

Chambre d'agriculture de la Drôme
Adèle Pariot
adele.pariot@drome.chambagri.fr
06 32 75 24 93